

LA VIE SOCIALE ET L'ESPRIT PUBLIC
EN CORNOUAILLE
A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION
D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE

Des études comme celle que M. Elicio Colin a publiée sur *Quelques aspects de la vie rurale au pays du Porzay (fin du XVIII^e, début du XIX^e siècle) d'après les Archives notariales* (1), nous font mieux comprendre l'état social des populations rurales que toutes les dissertations et toutes les synthèses savantes.

Il est un autre genre de documents qui nous permet également de pénétrer dans l'intimité des vivants d'une époque, de suivre leurs préoccupations, leurs désirs, leurs tribulations, en un mot, d'être les témoins de leur existence journalière, ce sont les correspondances familiales, dans lesquelles les membres séparés d'un même foyer se communiquent sans contrainte, en toute franchise et en toute sincérité, les nouvelles qui les intéressent, décrivent les événements auxquels ils sont mêlés et apprécient ceux-ci selon leurs conceptions ou leur intérêt propres.

★ ★

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le manoir de Kerlaouen, en Riec, était habité par la famille Mahé de Berdouaré qui avait été maintenue dans la qualité de noble à la Réformation de 1668 (2).

(1) *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, 1943, p. 73.

(2) ROSMORDUC, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation*, t. III, p. 545.

Le 6 août 1760, Jean-Nicolas de Berdouaré épousa à Honfleur Rose-Angélique-Félicité Lion de Saint-Thibault, descendante d'une lignée d'armateurs, d'échevins et de juges à l'Amirauté (3). Le frère de la jeune épouse écrit à ce propos : « Mon beau-frère est un bon gentilhomme, très rangé, âgé d'environ trente ans et qui demeure à deux lieues et demi de Quimperlay, en sa terre de Kerlaouen, qui est très jolie et suffisante pour les faire vivre très honnêtement. Nous n'avons en vérité que lieu de nous applaudir d'avoir fait ce mariage ; il est de pure inclination ; ils paroissent bien s'aimer ; c'est le moyen de passer des jours heureux... »

Voici, à titre de curiosité, la composition du trousseau de noces de la nouvelle mariée :

- « 26 aunes de toile blanche de 32 à 35 sous.
- « 2 douzaines de mouchoirs de 15 à 18 livres la douzaine.
- « 18 à 20 aunes de cotonnines ou polonaises de 26 à 28 sous.
- « 18 aunes moire fleurie, fond blanc, dessin nouveau, de 9 à 10 livres l'aune, pour robe de noce.
- « 30 aunes milleret pour la garniture à 5 sous l'aune.
- « 18 aunes gros de Tours broché, fonds en couleur, la plus à la mode, de 5 à 6 l.
- « 2 paires de bas de soie blancs de 8 l. à 8 l. 10 s.
- « 1 paire de gands de soie noire à jour, en mitaine, de 50 s. à 3 l.
- « 1 paire de bas de soie blancs pour homme, à 12 l.
- « 6 aunes de mousseline en clair double de 6 à 7 l. l'aune.
- « 2 aunes *dito* en rayure, à 14 l.
- « 3 aunes de mousseline unie toute claire de 6 à 7 l.

(3) Les papiers de la famille Lion échouèrent aux Archives de l'hôpital de Honfleur, où ils constituent un fonds considérable qui a été utilisé pour une thèse présentée à la Faculté des Lettres de Caen, par M. Paul Decharme, secrétaire général de la préfecture du Calvados, sous le titre : *Le comptoir d'un marchand au XVIII^e siècle, d'après une correspondance inédite*. Paris, Hachette, 1907, 1 vol. in-8°. Les lettres qui suivent proviennent également de ce fonds ; un certain nombre ont été publiées, par extraits, dans un inventaire des Archives du Calvados, série H.

« 1 aune 5/8 de taffetas noir pour mantelet à 7 l.

« Une paire de manchettes à trois rangs pour femmes, dont l'entoilage à raiseau à peu près semblable à l'échantillon, quand il seroit plus large et d'un autre dessein, ce ne seroit que mieux, et pour en faire le bord elle désireroit un raiseau fin d'environ 3 doigts, du prix de 5 à 6 l., festonné avec un petit dessin dedans.

« Un mouchoir frisé dans le goust des manchettes.

« 3 aunes de raiseau du prix d'environ 50 s. à 3 l., large d'environ un pouce à crocq, s'il pouvoit estre à crocq des deux côtés [festonné], il n'en seroit que mieux.

« Une scrupuleuse [*sic*] et une grande coeffe en dentelle noire garnies de leur dentelle.

« 5 aunes de dentelle noire pour border un mantelet.

« 4 paires de bas de coton à femmes, dont les coins, s'il se peut, ne soient point cousus, c'est-à-dire qu'il les faudroit à l'angloise, ils en font mieux à la jambe.

« 6 à 7 aunes de raiseau à crocq d'un costé, large d'environ deux doigts, du prix de 35 à 40 s., pour faire une pièce de corps et des neuds de manche. ».

Ce devaient être de belles toilettes, mais je ne saurais me charger ni d'en discuter le prix ni d'expliquer les noms des différents tissus ni de préciser l'usage de certains habillements !

Après avoir servi pendant six ans dans le bataillon de Carhaix, Jean-Nicolas Mahé de Berdouaré fut nommé, le 1^{er} février 1785, capitaine d'une compagnie détachée d'infanterie de la capitainerie garde-côtes de Concarneau (4). Plus tard il devint chef de division.

Plusieurs enfants issurent de son mariage. L'aînée des filles, Angélique-Anne-Hyacinthe-Théodore, née à Kerlaouen, le 12 septembre 1762, épousa en premières noces, dans la chapelle domestique du manoir de Kerjégu, en Moëlan, le 17 septembre 1790, Jean-François de la Saubière, chevalier de Saint-Louis, originaire de Plouhinec (Morbihan). Ce dernier mourut à Kerjégu le 2 octobre 1792. Sa veuve se remaria avec Gabriel-Hippolyte de Mauduit, lui-même veuf d'une demoiselle de Talhouet de Crosco, et mou-

(4) Arch. du Finistère, B 4268.

rut au manoir de Plaçamen, en Moëlan, le 12 octobre 1810, laissant plusieurs enfants. Une autre fille, Anne-Julienne-Céleste, née à Kerlaouen, le 1^{er} mai 1768, épousa à Riec, le 18 mars 1802, Elie-Lubin-Marie Frolo, né à Concarneau en 1778 (5). Une troisième fille, Rose-Anne-Marie-Fortunée, née à Kerlaouen, le 16 novembre 1772, épousa également à Riec, le 19 avril 1797, Louis-François d'Aymé, âgé de 28 ans, capitaine commandant la première compagnie d'artillerie de l'armée expéditionnaire à Concarneau puis à Roscoff et originaire de Sézanne (Marne).

Un des fils, Pierre-Thibault né à Kerlaouen le 1^{er} mars 1764, épousa, par contrat du 14 juin 1806, Anne-Eulalie Chrétien de Pommorio, fille unique de Gildas Chrétien de Pommorio, sénéchal et maire d'Hennebont, qui périt sur la guillotine le 7 juillet 1794, et de Marie-Anne Marchand. Pierre-Thibault Mahé de Berdouaré mourut à Kervignac, en Moëlan, le 3 janvier 1825, laissant cinq enfants, trois garçons et deux filles.

Le fils cadet fut envoyé à l'école préparatoire de l'artillerie à Metz ; les conditions de séjour, le prix de la pension et le trousseau à fournir à chaque élève furent communiqués par le supérieur en 1785 :

« Le prix de la pension sera de 40 l. par mois ; ce qui fera par quartier 120 l., qui seront payées d'avance par MM. les parents. On fournira à chaque pensionnaire la nourriture, une chambre, un lit, une table, une chaise, enfin la chandelle et le feu communs. MM. les parents payeront aussi les remèdes, les médecins et les chirurgiens, les ports de lettres, le perruquier, le blanchisseur et tous les maîtres qu'ils jugeront à propos de donner à leurs enfans, excepté les maîtres de mathématiques. MM. les élèves apporteront un couvert d'argent, se fourniront de gobelets, de couteaux, de serviettes, de draps pour leur lit, d'habits, de linge, de papier, de plumes, encre, livres nécessaires, etc. MM. les pensionnaires donneront encore chaque année 12 l. pour les domestiques...

« Prix des maîtres par mois : les maîtres d'écriture 4 l.,

(5) Sur celui-ci, qui joua un rôle dans la Chouannerie, voir mon étude : *Recherches sur la Chouannerie dans le Finistère*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XLIV, p. 105.

de dessin 8 l., de violon 8 l., de musique vocale 9 l., de clavecin 12 l., d'escrime 6 l., de danse 5 l., de langue allemande 4 l. Le perruquier se payera à raison de 25 s. par mois, le blanchisseur à raison de 2 l. par mois. On payera à part le blanchissage des bas de soie, des vestes et des culottes blanches... »

La mère paraît satisfaite des efforts du jeune étudiant ; le 20 février 1786, elle écrit à son frère à Honfleur :

« Je reçois continuellement des lettres de Metz, des amis de mon mary qui m'assurent que mon chevalier fait de son mieux pour se faire aimer de ses maîtres et de ses disciples, et apprend tout ce qu'il veut. Il y a eu quelque difficulté pour le faire inscrire, la Reine ayant donné des ordres au ministre que l'on n'aurait admis dans l'artillerie que les enfans du Corps, ceux de l'école militaire, et ses pages ; mais je me suis retournée vis-à-vis de M. le prince de Broglis dont j'ay la connoissance par le fils d'un chef d'escadre, qui est de nos amis et qui a bien voulu écrire à M. de Griboval, qui l'a inscrit cette année... M. et M^{me} la marquise de Tinténiac sont bien enchanterez du secours que je leur ai procurai, car sans cela je crois que nous y étions pour tous nos frais, malgré nos preuves de noblesse dont les papiers nous sont arrivez en bonne forme, puisque mon mary a prouvé qu'en mille quatre cent les Mahé étaient de tems immémorial... »

Après deux années d'études, notre chevalier ne réussit pas à se faire recevoir dans le corps d'artillerie. Revenu chez ses parents, « il se dit décidé à entrer dans la marine marchande, car il ne croit pas que son père veuille le faire admettre dans l'infanterie ». En définitive, il demeura sans état. Les levées des guerres de la Révolution le surprirent ; après avoir fait toute la campagne de Hollande, il périt au service de la République.

Aucun membre de la famille Mahé de Berdouaré ne fut inquiété durant la Révolution. Un certificat de non-émigration fut délivré à son chef, par la municipalité de Riec, le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), approuvé par le district de Quimperlé et admis par la Commission administrative de Landerneau. Il paya régulièrement ses impôts et fit exactement toutes les déclarations demandées. A l'emprunt forcé

de 100 millions de l'an sept, pour une contribution foncière de 307 francs, il fut taxé à 105 francs.

Jean-Nicolas Mahé de Berdouaré mourut à Kerlaouen le 22 frimaire an 9 (13 décembre 1800), qualifié d'ancien militaire retiré, âgé de 68 ans. Sa veuve mourut également au manoir de Kerlaouen le 27 thermidor an 10 (15 août 1802), rentière, âgée de 60 ans.

★
★

Voilà la famille dans l'intimité de laquelle nous allons entrer grâce à la correspondance qui a été conservée. Mais il faudrait la plume d'un psychologue et celle d'un sociologue pour la commenter et en tirer des conclusions. Comme je ne suis ni l'un ni l'autre, je me contenterai de reproduire les lettres en entier ou par extraits, dans l'ordre chronologique, en rectifiant légèrement l'orthographe pour en rendre l'intelligence plus aisée.

5 Juillet 1765.

« Ma sœur Manon est-elle toujours chez Madame de Folleville ? Le lait lui a-t-il fait du bien pour l'échoffesson qu'elle a dans le visage ? Conseillez-lui de ne point mettre de drogues dans sa figure ; outre qu'elle se perdrait le teint, c'est quelle se repousserait l'humeur dans le sang, et cela pourroit la faire mourir, nous en avons l'expérience par plusieurs dames d'icy qui dans leur enfance avaient eu une petite dertre, comme anciennement je lui en ai vu une à la figure, et qui pour se l'être fait rentrer leur a tombé sur la poëtrine et les a fait périr. Il faut préférer ses jours à une figure qui passe toujours avec le tems ; c'est là mon sistesme, comme dit mon cousin L... J'ai souvent aussi de petites indispositions, mais je les use sans remède, et je crois que ces la meilleur façon. Nous avons yci apparence d'une assez bonne récolte ; les pommes sont fort chères ; on a déjà vendu 13 l. 10 s. la barique sur la branche, mais cela ne me fera rien, mon marché avec M. de Tinténiac n'estant pas fini. »

26 Février 1771.

« Tout est icy d'une cherté épouvantable. Je me sais bon gré de n'avoir pas été si vite en besogne. Les affaires de notre Parlement ont tout bouleversé, et on ne peut avoir rien qu'au poids de l'argent. Je juge qu'à Honfleur c'est la même chose, car votre Parlement fait le même train. Leur obstination à combattre le souverain pourra leur coutter des regrets ; on craint icy quelque scène tragique. Le plus à plaindre, c'est le peuple, qui gémit sous le poids des impos.

« Je tâcherai d'acquérir, car de l'argent mort n'est d'aucune utilité... Depuis longtemps mon argent ne produit pas grand chose et je serois flattée de rattraper les petites dépenses que j'ai faites icy... »

24 Juin 1772.

« On me propose la charge de président de l'Amirauté de Quimper dont on offre 36.000 l., elle vaut de fixe cent louis par an, sans bouger de chez soy, mais il y a une somme à payer tous les vingt ans pour estre maintenu, mais je ne scay quelle est la somme... Vous devez savoir cela, cette charge ayant esté dans votre famille longtemps, je vous prie de me dire ce que vous en pensez, parce que je préféreray toujours le plus solide au brillant. Cette charge vaut 24.000 l. en temps de paix, mais beaucoup plus en temps de guerre. — Nous sommes dans les travaux pour relever la façade de notre maison ; il en estoit très grand temps, les poutres et planches estant pourries ; moyennant cette réparation, nous serons très bien logés et agréablement, nostre petite solitude sera très jolie... »

(Lettre de Jean-Nicolas Mahé de Berdouaré
à son beau-frère.)

24 Novembre 1772.

« Je vous apprends que ma femme est accouchée le 16 à 5 heures du matin d'une très grande et jolie fille qui a

été nommée par Madame la comtesse de Rais, fille de M. le marquis de Tinténiac, et l'abbé de La Grève (6), que mes sœurs ont vue chez moy. La cérémonie a esté faite par un chanoine de Quimper (7) ; l'enfant se nomme Rose-Anne-Marie-Fortunée... — Mon fils aîné est à Quimper chez un recteur de mes amis pour apprendre son rudiment ; quand il est party, il écrivoit joliment ; sa sœur n'est pas moins avancée que luy... »

2 Juillet 1774.

« Ma femme a aussi payé son tribut, il faut vous dire qu'il règne dans cette province plusieurs genres de maladies épidémiques qui dévastent des villages entiers. Il est vray que le bouleversement des saisons y contribue beaucoup. Quant à moy il y a trois semaines que j'ay cru payer le tribut pour tous les autres, et cela occasionné par une révolution de toutes les humeurs, heureusement qu'à force de médecines je m'en suis tiré. — Venez nous voir, je vous donnerai ma voiture et mes chevaux, c'est une chose que vous pouvez faire facilement... »

28 Décembre 1774.

« Notre parlement est enfin rentré, les Etats sont brillants. Nous espérons que la paix régnera partout et prendra la place de la discorde. J'ay su les belles réjouissances que l'on a faittes à Rouen. Dieu veuille qu'elle soit fructueuse et que notre Roy diminue les impôts, on en dit bien du bien ; prions pour sa persévérance... — Je vouderois bien aussy acheter une maison à Quimperlé, sy il m'étoit possible. Mes enfans grandissent et la campagne n'est pas propre à les fassonner... »

10 Novembre 1775.

«... Ici, comme à Honfleur, les denrées ont, depuis plus de dix ans, doublé de prix et on y paie encore la livre de

(6) Joseph-Rose de la Grève, recteur de Louargat.

(7) Rocquancour.

16 onces de gros pain de seigle, ainsi que celui de froment, jusqu'à 5 sols ; la misère dans la province est dix fois plus affreuse que dans la laborieuse et industrielle Normandie. »

(Lettre de Belleville, Directeur des Mines de Poullaouen).

15 Mars 1776.

« Vous me proposez votre terre de Vassouy au denier 35 ; c'est assez le prix de celle de Normandie, mais icy, quand elles ne sont point seigneuriales, on les vend communément le denier 25. C'est le plus cher que g'y aie mis ; j'en ai eu même au denier 20. Les fermiers se sont chargés de payer les impôts au Roy, qui ne sont pas considérables puisque mon mary est gentilhomme. En Normandie, ils absorbent presque le tiers du bien, je le vois par la rente que vous me faites... N'y auroit-il point moyen de prendre des arrangements sans vendre ; quel éclat cela éviteroit ! J'aime mieux, s'il le faut, vous abandonner le misérable bien que j'ay eu de mon père, que de vous voir en quelque façon vous déshonorer, car c'est le faire en vendant, ayant eu tant de fonds de notre parent. Vous avez beau dire, mon frère, les dettes de notre père n'ont point absorbé tout son bien ; il faudroit pour cela qu'elles fussent toutes entières à notre naissance, ce qui n'est pas... Quant à acquérir en Normandie, cela ne seroit pas raisonnable, pouvant réunir le tout où existent mes enfans ; les biens épars sont très dispendieux, et la Bretagne a des privilèges que l'autre n'aura jamais. Enfin, où la chèvre est attachée, il faut qu'elle y brouté. — Eloignée comme je le suis de ma patrie, occupée de cinq enfans à qui j'ai donné hors de la maison l'éducation proportionnée à leur naissance, vous pouvez vous apercevoir que ce n'est qu'avec beaucoup d'économie que je puis les y entretenir ; c'est pourquoy je voudrais tâcher d'augmenter leur bien, prévoyant qu'ils me coûteront plus dans un régime ou dans la marine... »

15 Juin 1777.

« Il se présente plusieurs partis pour notre Angélique, mais je la trouve bien jeune ; je ne serois pas fâchée de la

marier de mon vivant, ce seroit une ressource pour les autres, car celuy pour lequel je me déciderois plus volontiers est un jeune homme de vingt-deux ans, bon gentilhomme de Quimperlé, qui n'a ni père ni mère, qu'un oncle, dont il hérite de 4.000 l. de rente ; avec six qu'il a, ça en feroit dix un jour, ce seroit un bon établissement ; mais comme l'oncle n'est point amoureux, je crois qu'il voudroit plus de bien ou d'argent que ma fille n'en aura (8)... Les autres ont environ 5 à 6 mille livres de rente venue aussy, mais ce sont des anoblis, titres pour lesquels j'ai un préjugé insurmontable... »

5 Mai 1778.

«... Vu ma situation languissante, mon mary s'est décidé à acheter une maison à Quimperlé pour y passer les yvers ; je vous assure qu'il l'a eue à bon compte, il est vray qu'il a payé comptant et qu'il y a quelque réparation à y faire en croisées et couverture. Elle nous coùtte quatré mille soixante livres. J'en réserve un peu plus que la moitié et je loue le surplus cent trente cinq livres. La maison a sa cour clause, une remise et écurie, les murs parfaits et les appartements très beaux ; elle a été louée 300 livres... »

M^{me} de Berdouaré compte habiter cette maison l'hiver suivant et charge M. de Tinténiaac de lui acheter du mobilier à Paris pour sept à huit cents livres.

Au début d'avril 1778, le frère de M^{me} de Berdouaré, Nicolas-Thibault Lion, épousa une jeune fille de Honfleur, M^{me} Bertré, âgée de dix-sept ans et demi, fille d'un Honfleurais, dont la femme avait de grands biens à Saint-Domingue. Il n'osa annoncer son mariage à sa sœur que trois mois après la cérémonie, en lui disant « qu'il est très content de son petit ménage ». Sa sœur lui répondit par ces félicitations aigres-douces :

15 Juillet 1778.

« Quoi que vous m'annoncez votre mariage trois mois après sa célébration, pour remplir les égards que se doivent

(8) Le prétendant préféré mourut de la petite vérole.

frères et sœurs, je vous en félicite et veux bien, par grandeur d'âme, oublier ce que le commun des hommes n'effaseroit jamais de leur esprit et de leur cœur. Je ne vous en ai pas fait autant, mon frère, c'eût été me manquer à moi-même ; plus délicate en ce point que vous, j'ai su me respecter. Mais vous paraissez content de votre choix, c'est l'essentiel. Je désire qu'une aussi jeune personne fasse dans tous les tems votre bonheur... »

Hélas ! la jeune femme mourut en couches en 1780.

Dans sa lettre de condoléances, M^{me} de Berdouaré se contenta de dire à son frère, le 23 mars :

«... Tâchez d'élever vos deux filles, elles pourront peut-être un jour vous dédommager de la perte de leur mère. Résignez-vous, mon cher frère, aux décrets de la Providence en mettant des bornes à votre douleur... »

14 Février 1780.

« J'ai été présentée au ministre de la Marine (9), à son passage à Quimperlé, par M. du Couédic, accompagnée de ma fille, pour solliciter le brevet de mon fils. Il me reçut on ne peut pas mieux ; je lui représentai un placet écrit de ma main, qu'il lut tout haut et me dit qu'il y auroit égard et qu'il le gardoit pour s'en ressouvenir à la première promotion. Ma fille lui plût beaucoup, et comme elle avoit une gaze sur la figure, vu que nous avions été au devant de lui dans un grand chemin où il avoit dessendu, il lui dit en riant de lever sa gaze, de ne se point cacher, qu'elle étoit très bonne à voir ; il se retourna vis-à-vis de moi et me dit que si mon fils avoit la même tournure que sa sœur, qu'il étoit bien fait pour que l'on s'y intéressât...

« La saison est si dure que l'on n'existe de toute façon qu'avec beaucoup de ménagement ; tout est icy très cher ; Brest tire considérablement par la quantité de ses arme-

(9) Antoine de Sartine, remplacé au mois d'octobre 1780 par le duc de Castries. Le comte du Couédic, capitaine des milices gardes-côtes au département de Quimperlé, était le frère aîné du héros de *La Surveillante*.

mens. L'on désire la guerre pour l'avancement de ses enfans, mais la paix nous feroit vivre plus à l'aise... »

Un mois après la mort de du Couédic, le héros de *La Surveillante*, survenue le 19 janvier 1780, M^{me} de Berdouaré écrivait à son frère : « M. du Couédic, parent de mon mary, dont vous avez dû entendre parler par son beau combat sur *La Surveillante*, est enfin mort [*sic*] ; le Roy a gratifié sa veuve de 2.000 l. de pension et 150 l. à ses trois enfans et a payé tous les frais de sa maladie et tout ce qu'il a perdu à son bord ; le traitement est honeste et propre à encourager pour l'avenir... »

29 Août 1780.

« La guerre nous tracasse dans ce païs. Je descent la garde de la coste depuis le 15 aoust, ce qui est très fatigant, vue la quantité de corsaires qui roullent dans nos parages. J'en étrillay un qui sans moy auroit pris et brûlé 5 scloppes venant de Lorient et chargés pour Brest ; j'enrageay de ne pouvoir le couler bas ; nos canoniers sont très instruits ; nos infanteries sont à Roscoff et à St-Pol-de-Léon, et cette coste est dégarnie. Il serait bon que les Anglois veinssent faire une escarmouche et donner l'alerte à Lorient. On assure qu'ils ont une escadrille au sud des Ouessant. La nostre est toujours en rade. Dieu nous donne le dessus à la première sortie ! Il est temps de dompter cette orgueilleuse nation... »

(Lettre de Jean-Nicolas Mahé de Berdouaré.)

13 Août 1781.

«... Je n'en connois pas d'autre [que la marine] plus convenable aux nobles de cette province ; les charges du Parlement sont fort chères ; le service de terre ne mène à rien qu'à dépenser le sien, l'on y languit longtems avant de rien obtenir ; le commerce ne seroit point pour eux honorable, sottte façon de penser, mais elle est telle dans ce païs.. »

24 Octobre 1781.

« Je ne sais quand la guerre finira, mais tout est icy d'une cherté terrible, le blé, les bestiaux, etc. ; les païsans seroient riches s'ils n'étoient pas ivrognes ; ils ne se servent de leur aisance que pour solanniser Bacchus : les femmes, les filles, tous lui font feste. C'est la plus grande pitié du monde. Ils descent beaucoup de troupes, nos villes en sont pleines, le tout pour embarquer. Si l'armée navale ne s'expédie pas mieux l'an prochain pour nous procurer la paix, le commerce est écrasé. Les corsaires pye [pillent] nos cottes, sans qu'on preine la peine de les détruire... »

2 Juin 1782.

«... Je ne puis vous exprimer combien tout est cher. Nous payons tout au poids de l'or. Le paysan qui devoit estre riche par la cherté de ses denrées, ne nous paye pas ; il y en a plusieurs dont je ne puis tirer un sou, et cela parce qu'ils sont toujours dans les cabarets... »

24 Novembre 1783.

« Nous écrivons partout pour tâcher de placer mon fils aîné, sans pouvoir obtenir de solution ; il n'y a point d'embarquement icy, et les troupes de terre sont plus que remplies ; les élèves de l'école militaire ont la préférence, enfin j'espère encore : le mois de mars peut-estre y aura-t-il quelque changement... Le conseil de guerre de M. de Grasse se tient à Lorient, tous les officiers de marine occupent tous nos entours pour en estre plus près. L'on pense qu'il s'en tirera à son avantage... Je crois que la paix ne sera pas aussi avantageuse dans ce païs. Lorient ne fait plus rien, et l'on ne parle plus d'une compagnie des Indes.

« Tout est d'une cherté afreuse, et le païsant qui devoit en estre plus riche a bien de la peine à nous payer une année quand il nous en doit deux. Il est vray qu'ils sont icy sy ivrogne, qu'ils deviennent incapables de rien faire, L'on a bien de la peine à aracher sa subsistance... »

4 Mai 1785.

«... L'on ne se marie pas icy facilement, tout est porté à un si grand pied, qu'il faut estre riche pour s'établir, et l'on aime mieux rester que de se mettre dans la peine et les embarras du ménage... »

4 Juillet 1785.

«... Que l'éloignement est cruel ! C'est dommage que la façon de voyager par la route aérienne ne soit pas plus sûre, vous me verriez tomber dans un ballon dans le jardin de Saint-Quentin... »

25 Septembre 1785.

« On parle icy de guerre ; le 18 du mois, j'entendis une canonade terrible au large, et on m'a donné connaissance avoir vu trois vaisseaux à nostre sud d'où les coups réitérés partoient, ce qui dura une forte demye heure. La mer estoit belle ; les Anglois, nation fière et brave, n'auroient-ils pas mis quelques armateurs en station pour commencer hostilités. Je désire le contraire. On parle cependant d'armer nos cottes... »

20 Février 1786.

« Je vais donc rester avec mes trois filles, qui sont nées sages et laborieuses, chose nécessaire et utile pour procurer un heureux établissement, sy l'ambition de l'homme pouvet se borner ; mais nous voyons tous les jours qu'ils augmentent et qu'il n'y a plus que l'or qui soit en possession de faire paroître toutes les vertus. Le masque s'use, et l'on paroist ce que l'on est véritablement ; voilà l'avis de ce bas monde ; heureux sont ceux qui, contents du nécessaire, adoucissent par une égalité d'âme les amertumes de la vie. — Le bois est à un prix fou, les bleds, les fruits ont manqué cette année, l'argent très rare et les bestiaux sont pour rien. Nos fermiers ne peuvent nous payer et le peu qu'ils ont se dépense au cabaret. Je n'ai jamais vu de

nation si adonnée à la boisson et sy rustique ; sy parmi eux il y en a qui ont un peu d'esprit, ils ne s'en servent que pour tromper, volder ou nuire : ou j'ai bien perdu les Normans de vue, je les crois plus sobres et plus laborieux... »

20 Août 1789.

« Si, comme disent les nouvelles du tems, les communautés sont supprimées, j'empêcherois ma fille de faire ses derniers vœux. Je crois qu'en pareille circonstance il vaudroit mieux estre libre ; avant ce tems peut-être saurons-nous sur quoi statuer, car jusqu'à présent, c'est la bouteille à l'encre et l'on ne sait comment on existera. L'on craint les malfaiteurs ; nos châteaux ont été menacés d'être incendiés. Il n'y a plus de justice, tout état veut dominer et commander. Les petits veulent estre égaux des grands pour estre libres. Ha ! je crains que toute cette manœuvre ne finisse mal, le désir du mieux sera l'ennemi du bien, nécessairement il faut estre subordonné, et pour remplir le déficit, il ne falloit pas tant de paroles inutiles. Les dépenses qu'il occasionne eussent peut-être suffi pour liquider et nous ne serions pas plus mal qu'au premier jour. Car enfin on craint une guerre civile. Dieu veuille nous en préserver, mais il est grand tems que cette anarchie finisse, surtout pour les Bretons qui ne souffrent pas facilement.

« Ainsy me voilà comme au premier jour avec deux enfans sans état. Les terres, quoi que vous en disiez, ne produisent pas assez, quelques soins que l'on en preine, pour faire subsister une famille nombreuse, incapable de labourage. Il faudra d'autres bras et il y a une grande disette de monde en Bretagne ; même avec beaucoup d'argent, peut-on s'en procurer, puisque l'on ne peut trouver ni valets, ni servante. »

5 Octobre 1789.

«... Tous les corps sont-ils unis chez vous ? Icy le 3^e ordre n'est pas d'accord, et c'est avec précaution que l'on entre en conversation, car il veut dominer... — Ici le petit

monde commence à s'en anuier ; il y perde des journées de travail et les tems pour la récolte ont été et sont encore si mauvais, que l'on craint une grande cherté. Jugez de ce qui en résultera : beaucoup de misère. — L'égalité que l'on désire et sur laquelle aujourd'hui l'on prétend fonder un bien estre, produira, je crains, de grands maux. Fasse le Ciel que les choses rentrent plutôt comme il était par le passé. Il avait plu au Seigneur de mettre des distinctions dans les rangs, que l'on respectoit et tout alloit mieux. L'on porte icy la cocarde comme chez vous. Je ne sais à quoi ça aboutira, mais cette effervescence ne termine encore rien. Les nouvelles annoncent beaucoup de mauvais sujets qui ont mis le feu dans plusieurs endroits. Il n'y a plus de justice et chacun veut estre indépendant et autant l'un que l'autre. »

19 Décembre 1789.

« Les affaires actuelles sont sy bouleversées qu'il n'y a plus de justice et que pour ce tems peut-estre que l'on pourra statuer sur quelque chose. Jusqu'à présent, nous ne voyons que calamité : le quart de notre bien que l'on nous demande atriste tout le monde, moi en particulier, qui ai cinq enfans grans qui me dépensent puisqu'ils sont sans état. Celle qui veut estre religieuse en définitif à Pâques est retardée comme les autres, et la pension courra de même ; le bonheur promis se développe, nous serons surchargés d'impôts. Voilà la suite du luxe et des folles dépenses... — Je crains quelque soulèvement, car l'on paie beaucoup icy depuis quelques années et l'on murmure fortement... Jusqu'à présent, je ne vois rien de stable. Notre bon Roy est, je crois, bien à plaindre ; avec l'envie de faire le bien, il se passe bien du mal... »

★★

Les dossiers des archives de l'hôpital de Honfleur ne contiennent plus aucune correspondance après cette date. Quelle en est la raison ? Nous l'ignorons.

Daniel BERNARD.